



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 MARS 2016

L'an deux mille seize et le 14 mars à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Dominique BERNADICOU, Sabine BOUET, Marie DUCROS, Catherine FAVARD, Denise HOUEMONT-REYNAUD, Maryse JACQUET, Anne-Marie JAMBERT, Patrick LASSEUBE, Josiane LOUMES, Francis PAYET, Jacqueline POL, Jean-Claude PONGE, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Michèle STEFANI, Jacques TENE, Pascal VALIERE.

**Procurations :** Monsieur Rémy MEVEL à Madame Jacqueline POL.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Gilbert LABORDE, Catherine LOUIT, Dominique QUENNEVAT, Laurence ROUSSEL, Jean-François SUTRA.

Monsieur Thierry ANDRAU est élu secrétaire de séance.

### INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite à la démission présentée par Madame Patricia MARTINS à compter du 13 février 2016, Monsieur Joël BERNAUDEAU à compter du 13 février 2016, Monsieur Franck ALDEROTTI à compter du 16 février et Madame Jacqueline KADRI à compter du 08 mars 2016, les Elus suivants sur la liste, ont été convoqués et donc installés ce jour en tant que Conseillers Municipaux, comme décrit dans le tableau ci-dessous :

DEMISSION	ELU suivant sur la liste
PATRICIA MARTINS	CATHERINE FAVARD
JOEL BERNAUDEAU	FRANCIS PAYET
FRANCK ALDEROTTI	LAURENCE ROUSSEL
JACQUELINE KADRI	REMY MEVEL

### PROCES VERBAL DU 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal valide le Procès-Verbal du 14 décembre 2015 à la majorité.

### DELIBERATIONS

#### **16 x 15 -Finances Locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2016 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire**

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux Elus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.

Il est rappelé que ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Le Conseil Municipal examine les orientations budgétaires pour 2016.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a donc lieu.

Le Conseil Municipal **PREND** acte de la présentation des orientations budgétaires pour **2016**.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

## 16 x 16 - Finances Locales – Budget Communal - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Trésorier demande de présenter un état de produits à admettre en non-valeur concernant les dossiers visés ci-dessous.

Le montant total du montant à admettre en non-valeur est de **450,53 €** qui se décomposent comme suit :

- *loyer jardins familiaux : 23,36 €*,
- *remboursement livres : 35,90 €*,
- *loyer parcelle 12 : 40 €*,
- *arrêté n°2013/147, dépôt de benne : 10 €*
- *réquisition fourrière + expertise : 325,07 €*,
- *reprographie : 16,20 €*.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à un mandat émis à l'article 6541 du Budget Communal pour l'exercice 2016 ; les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition d'imputer en non valeurs le montant de **450,53 €**.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

## 16 x 17 - Finances Locales – Communauté d'Agglomération du Muretain – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Révision des Attributions de compensation 2016

Monsieur le Maire rappelle les règles validées lors des CLECT annuelles précédentes, qui sont reconduites :

- *évaluation des charges transférées sur la base des dépenses nettes réelles réalisées sur la période annuelle 2015;*
- *fixation du droit de tirage voirie travaux neufs pour la période à venir ;*
- *choix du financement (autofinancement ou emprunt) révisable sur chaque période avec un minima de 50% d'autofinancement ;*
- *le taux d'emprunt appliqué sur la nouvelle période (2016) est celui auquel la Communauté d'Agglomération du Muretain a emprunté en N-1, soit 1,77 % ;*

La planification des travaux de voirie des communes a conduit à proposer au Conseil Communautaire les modalités financières d'exercice de la compétence « voirie » à compter de 2016.

**Modification des droits de tirage voirie des communes pour l'année 2016** (du 01/01/2016 au 31/12/2016)

COMMUNE	DROITS DE TIRAGE 2016 TRAVAUX NEUFS	AUTO FINANCEMENT	EMPRUNT
EAUNES	49 122	100%	0%
FONSORBES	61 113	50%	50%
LE FAUGA	28 000	100%	0%
LABARTHE SUR LEZE	140 188	50%	50%
LABASTIDETTE	55 921	100%	0%
LAVERNOSE LACASSE	124 536	50%	50%
MURET	1 140 283	100%	0%
PINSAGUEL	150 000	100%	0%
PINS JUSTARET	100 000	50%	50%
PORTET SUR GARONNE	600 000	100%	0%
ROQUETTES	108 310	100%	0%
SAINT CLAR DE RIVIERE	50 000	100%	0%
SAINT HILAIRE	28 000	50%	50%
SAINT LYS	50 000	50%	50%
SAUBENS	50 000	100%	0%
VILLATE	22 000	100%	0%
TOTAL	<b>2 757 473</b>		

Outre la compétence voirie, les attributions de compensation sont modifiées afin :

- *de rectifier l'attribution de compensation de Fonsorbes sur les compétences environnement, restauration, aire des gens du voyage et séjours neige, en intégrant une part de l'annuité de dette transférée ;*
- *d'intégrer à l'attribution de compensation des communes de Portet-sur-Garonne, Pinsaguel et Roquettes l'impact de la diminution du taux de TEOM intervenue en 2013 ;*
- *commun informatique de l'année 2015 tel que précisé dans la convention entre les deux collectivités ;*

<b>FONSORBES</b>			
AGV	Révision CLECT fonds de concours ultérieur	-	5 000
Restaurat°	Révision CLECT non impacté dans AC initiale des communes 14	-	10 000
Séjour Neige	Prestation nouvelle CAM ne figure pas dans les C.A. de Fonsorbes	-	13 620
V Transport	57 975 REVISION CLECT	-	45 112
Environ° EON	Personnel non transféré Compétence Environnement M Eon	-	32 522
Annuité de dette transférée	Annuité répercutée dans l'AC Fonsorbes		272 087
<b>AC Fonsorbes 2016</b>			<b>1 325 533</b>
<b>PORTET-SUR-GARONNE</b>			
Convergence TAUX OM	Réduction du taux de 5,74% en 2013, cristallisation dans l'AC		33 370
<b>AC Portet s Garonne</b>			<b>4 799 688</b>
<b>PINSAGUEL</b>			
Convergence TAUX OM	Réduction du taux de 5,74% en 2013, cristallisation dans l'AC		6 250
<b>AC Pinsaguel 2016</b>			<b>88 785</b>
<b>ROQUETTES</b>			
Convergence TAUX OM	Réduction du taux de 5,74% en 2013, cristallisation dans l'AC		6 930
<b>AC Roquettes 2016</b>			<b>- 6 828</b>
<b>MURET</b>			
Service commun INFORMATIQUE	La mutualisation service commun informatique		121383
<b>AC Muret 2016</b>			<b>620 914</b>

Le Conseil Municipal **ADOpte** les nouvelles modalités d'exercice de la Compétence « Voirie », ainsi que les modifications apportées aux attributions de compensation des communes de Fonsorbes, Portet-sur-Garonne, Pinsaguel, Roquettes et Muret et **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 2 février 2016 annexé, modifiant les attributions de compensation des Communes concernées.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

### **16 x 18 - Finances Locales – Demande de subventions auprès des partenaires institutionnels pour l'édition 2016 du « Salon du livre » de SAINT-LYS**

La Commune de Saint-Lys souhaite obtenir un soutien de la part de ses partenaires institutionnels en vue de l'organisation du prochain « Salon du livre », qui se tiendra à SAINT-LYS *les samedi 19 et dimanche 20 novembre 2016*.

À cette fin, une délibération est nécessaire pour la constitution des dossiers de demande de subventions.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, et de tout autre partenaire institutionnel, une aide financière maximale, ainsi que des dons de livres destinés à récompenser les lauréats des concours organisés dans le cadre du « Salon du livre » de Saint-Lys.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**16 x 19 - Institution et Vie Politique – Intercommunalité – Désignation des représentants au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse (SDEHG) – Modificatif**

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de *Monsieur Raymond VILLENEUVE*, en tant que titulaire appelé à siéger au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse, suite à sa démission du Conseil Municipal et vu la candidature de *Monsieur Jean-Marc BARELLI*, le Conseil Municipal **DECIDE** par vote au scrutin secret, à la désignation du délégué titulaire appelé à siéger au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse :

**Résultat du vote :**

**21 enveloppes**

**Blancs : 3**

**Nuls : 1**

**Monsieur SUTRA : 1 voix**

**Monsieur PONGE : 1 voix**

**Monsieur BARELLI : 15 voix**

Désigne donc :

*Monsieur Jean-Marc BARELLI*, délégué titulaire de la Commune au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse,

*Monsieur Dominique BERNADICOU* restant délégué titulaire de la Commune au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse et membre du Comité Syndical de la Région Ouest de Toulouse

(rapporteur : Monsieur le Maire)

**16 x 20 - Fonction Publique – Personnel – Ouverture de poste**

Vu la procédure d'intégration directe d'un agent technique dans la filière administrative suite à une procédure de reclassement interne, le Conseil Municipal **DECIDE** d'ouvrir **1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35°)**

- Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Grade : Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Recrutement : voie statutaire

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la Mairie de Saint-Lys :

**Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe:**

- Ancien nombre d'emploi : **13**
- Nouveau nombre d'emploi : **14**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**COMMUNICATION DU MAIRE**

➔ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE OC SPORT POUR L'ORGANISATION DE LA 4EME EDITION DE LA HAUTE ROUTE DES PYRENEES 2016 QUI SE DEROULERA LE 26 AOÛT 2016

*La séance est levée à 0 h 10.*

**Le 15 MARS 2016**  
**Le Maire,**  
**Jacques TENE**